

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 1281

présenté par

M. Hammadi, Mme Chapdelaine, M. Bies et Mme Corre

-----

**ARTICLE 38 TER**

Supprimer l'alinéa 8.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'alinéa 8 de l'article 38 ter comprend une disposition à laquelle il est donné pleinement satisfaction par la rédaction de l'article 39 adopté par la commission spéciale. Pour des raisons d'intelligibilité de la loi et de cohérence, le présent amendement propose par conséquent sa suppression.